Image not found or type unknown

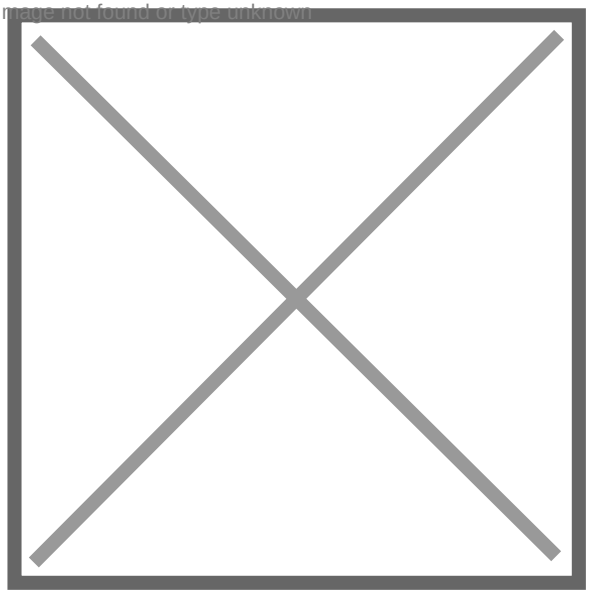

Mon employeur va trop loin, que faire?

Par **elow95**, le **20/03/2013** à **23:58**

Bonsoir,

Je suis employée dans ma société depuis septembre 2011, en CDI depuis décembre 2011.

La boite pour laquelle je travaille a perdu en mai 2012 un gros client. De par cette perte s'en sont suivis de nombreux changements.
Mon employeur a tenté de m'obliger à signer une rupture conventionnelle de contrat, et ce 30minutes avant de faire signer son CDIà une de mes collègues. Double coup dur ce jour là.
J'ai bien sûr refusé de signer le document, et grâce à un collègue qui a décidé en cette même période de quitter son poste à ma place, et malgré les quelques menaces de mon responsable de m'envoyer "deux trois cartons rouges" (ce sont ses mots), j'ai pu garder mon emploi.
Malgré tout, les mois qui ont suivi ont été pénibles, mon responsable étant constement derrière mes moindres faits et gestes à surveiller si je faisais une erreur ou non quelque part, et n'hésitant pas à me rappeler à l'ordre par mail en cas de doute sur ma qualité de travail.
Après m'être renseignée auprès de mes collègues, je me suis rendue compte que j'étais la seule employée surveillée de telle sorte.
J'ai fini par tomber dans une profonde dépression, qui a engendré un arrêt maladie de deux mois et demi, avec suivi psychiatrique et traitement de rigueurs. Durant ce congé, j'ai reçu un appel de mon employeur, un soir à 19heures, soit-disant pour prendre de mes nouvelles. La conversation téléphonique s'est terminée par une menace de mon employeur: "si ça ne concerne pas le travail, vous avez intérêt à revenir vite au boulot, sinon je vous donne quatre mois de salaire et on s'arrange." Ceci veut tout dire...
J'ai finalement repris mon travail en février 2013.
Au début, tout allait bien.
Puis ils ont recommencé à me surveiller.
Lors d'une absence injustifiée de ma part mais autorisée avec textos de mon responsable

pour preuve, pour raison personnelle, j'ai reçu le lendemain un avertissement.
En colère, j'ai refusé de le signer et ai apporté dans les 48 heures un arrêt maladie pour cette journée. Depuis, mon patron ne m'adresse plus la parole. Cependant, durant l'entretien pour l'avertissement, celui-ci m'a clairement avoué m'avoir espionné sur mon Facebook durant mon arrêt de deux mois et demi. Je me suis posée beaucoup de questions, ne mélangeant pas vie professionnelle et vie personnelle (j'avais déjà fait les frais de cette erreur auparavant). Il m'a reproché de m'être amusée durant mes absences pour dépression, ceci malgré le fait que mes sorties étaient autorisées, voire même suggérées par mon psychiatre.
Aujourd'hui, j'ai appris comment mon employeur m'avait espionnée: il a un jour demandé son téléphone à un de mes anciens collègues qui passait par là sans lui en donner la raison, et a été voir mon profil via son smartphone. Ce collègue ne s'est pas posé de question quant à la démarche de mon patron. Et bien évidemment, cette personne étant un ami de longue date avant d'être mon collègue, je n'aurais jamais pensé à le supprimer de ma liste d'amis.
Et que me reproche mon employeur? De simples photos sir lesquelles je souris, preuve d'après lui que je n'étais pas si malade que ça...

Je ne sais plus comment réagir, je sens que je recommence à sombrer, alors que je suis toujours sous traitement anti-dépresseurs et toujours suivie par mon psychiatre...

J'ai besoin d'aide. **merci**

La société va mal, encore un gros client qui menace de rompre le contrat, et je sens que l'histoire de la rupture conventionnelle va revenir sir le tapis...

Par **Lag0**, le **21/03/2013** à **07:07**

[citation]La société va mal, encore un gros client qui menace de rompre le contrat, et je sens que l'histoire de la rupture conventionnelle va revenir sir le tapis...[/citation]
Bonjour,
La rupture conventionnelle n'a pas vocation à se substituer au licenciement économique.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés